



Livre I.9 : Résumé non technique

et

Méthodologie d'élaboration



Rapport de présentation

Approuvé le 25.03.2019



du Pays du Ruffécois

Crédit Photo :
Stéphane Charbeau
(Sauf indication contraire)

Les photos, images et cartes ne peuvent être reproduites sans autorisation préalable sollicitée auprès de la Direction du PETR du Ruffécois

SOMMAIRE

	PRÉAMBULE	6
	PARTIE N°I : RESUME DU DIAGNOSTIC ET DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GRANDS ENJEUX	9
		10
	PARTIE N°II : SYNTHESE DU PROJET	27
1.	SYNTHESE DU PADD ET DU DOO.....	28
2.	RESUME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	32
	PARTIE N°III : METHODOLOGIE D'ELABORATION DU SCOT	39
1.	METHODOLOGIE D'ELABORATION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	42
2.	METHODOLOGIE DE BONIFICATION ENVIRONNEMENTALE LORS DE L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE : CO-CONSTRUCTION DU PADD ET DU DOO	50
3.	LA FORMALISATION DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET PORTE PAR LE SCOT AVANT SON ARRET	54

Préambule

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à l'échéance de 20 ans. Celui du Pays Ruffécois fixe des objectifs pour 2035.

Il s'agit d'un document politique et stratégique. Il assure la cohérence entre les politiques publiques d'aménagement du territoire (espaces naturels, économie, logement, transport, équipements...) et sert de cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi, cartes communales). L'élaboration d'un SCoT se déroule en trois étapes :

- la réalisation d'un diagnostic de territoire, comprenant un volet identifiant les spécificités environnementales (Etat Initial de l'Environnement)
- l'élaboration du projet stratégique définissant les objectifs et les choix de développement : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- la définition des règles qui vont permettre la mise en œuvre du projet à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le calendrier du SCoT



Le résumé non technique, objet de cette dernière partie du rapport de présentation est réglementé par le code de l'urbanisme, à l'article R141-2, celui-ci doit faire la synthèse :

- 1° de l'analyse de l'état initial de l'environnement ;
- 2° de l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement, et en particulier sur les sites Natura 2000 ;
- 3° des raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du schéma au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national ;
- 4° des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ;
- 5° des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma ;
- 6° de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Au-delà de répondre strictement au cadre réglementaire qui s'impose (ci-dessus), il a été retenu que le résumé exposé ci-après présentera rapidement un portrait du territoire (constats forts) à travers les principaux axes du projet et des règles qui en découlent ; avant de les articuler avec leurs impacts sur l'environnement et la manière dont l'analyse a été menée pour les évaluer, et suivre ainsi le déroulement de l'article R141-2 du code de l'urbanisme.



Partie 1

Résumé du diagnostic et de
l'état initial de l'environnement
et des grands enjeux



Résumé du l'état initial de

Atlas du territoire

Cette partie a pour objectif de présenter un résumé des éléments du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Présenté sous forme d'atlas géographique du territoire, ces 14 cartes font la synthèse des différentes thématiques traitées dans le SCoT. Elles présentent également les enjeux clés identifiés sur le territoire :

1. Dynamique démographique
2. Structure économique
3. Principales polarités existantes pour les habitants du Ruffécois
4. Un territoire de proximité
5. Portrait de l'habitat
6. Mobilité et accessibilité
7. Agriculture
8. Paysages/Unités
9. Paysages/Formes urbaines
10. Paysages/Perceptions
11. Paysage/Séquences RN10
12. Patrimoine paysager
13. Une mosaïque riche, mais affaiblie par les activités humaines
14. L'eau, une ressource stratégique très fragilisée

Plus de précisions sur ces différentes thématiques sont disponibles dans les livres 1.2 (Diagnostic territorial et enjeux) et 1.3 (État initial de l'environnement). Dans ces derniers documents, des tableaux accompagnent ces cartes, ils font la synthèse des points forts, points de vigilance et des perspectives pour chacune de ces thématiques.

Synthèse des enjeux

Dans le cadre du diagnostic, il a été mis en avant les atouts et opportunités du territoire sur lesquelles le Pays Ruffécois va pouvoir s'appuyer et définir ses orientations pour l'avenir :

diagnostic et de l'environnement

- Une dynamique démographique retrouvée depuis 1999, due au solde migratoire ;
- Une armature territoriale multipolaire héritée du passé et encore vivante ;
- Un territoire au carrefour d'axes structurants (routiers et ferroviaires) et proche des agglomérations d'Angoulême, Poitiers, Niort et Limoges ;
- Des compétences dans le domaine industriel de pointe (mécatronique, agro-alimentaire et logistique) ;
- Des espaces naturels remarquables autour du bassin de la Charente et de ses affluents ;
- Un patrimoine vernaculaire, archéologique et architectural riche et varié, ancrage de l'identité locale ;
- Un territoire propice au développement des énergies renouvelables.

Face à ces forces du territoire, certaines faiblesses et menaces du territoire ont également été identifiées :

- La fragilité des bourgs centres qui perdent de la population depuis le milieu des années 70, souvent au profit des communes périphériques ;
- La part de logements vacants en augmentation dans certains bourgs ;
- Un manque de qualité des zones industrielles et artisanales ;
- Une desserte en transport ferroviaire présente avec les gares de Luxé (TER) et Ruffec (TER), mais menacée au regard de la « faible » densité desservie pouvant induire un déclin de l'attractivité du territoire ;
- L'insuffisance de l'offre et d'organisation intermodale des transports collectifs ;
- La faiblesse, voire l'absence en certains points du territoire, de la desserte numérique et en téléphonie mobile et l'absence de fibre optique.
- Une dégradation des ressources naturelles ;
- Une banalisation des atouts paysagers induits par un modèle de développement urbain standardisé et parfois par l'agrandissement des structures agricoles.

Dynamiques démographiques : synthèse

Légende

Des dynamiques démographiques entre 1999 et 2013 marquées par des disparités territoriales



Polarité connaissant une croissance démographique affirmée

Polarité connaissant une croissance démographique « timide »

Polarité connaissant une perte de population

Secteur observant une forte croissance démographique

Secteur observant globalement un gain de population

Secteur observant globalement une perte de population

Un vieillissement de la population présent sur le Pays Ruffécois mais moins plus ou moins marqué selon les secteurs

Vieillissement marqué de la population

Vieillissement moyen de la population

Vieillissement moindre de la population, voire léger rajeunissement

Des revenus en moyenne plus faibles qu'à l'échelle départementale ou régionale et des disparités à l'intérieur du Ruffécois

Secteur présentant des niveaux de revenus par ménage globalement supérieurs à 20 000 euros et une part de foyers imposés globalement supérieure à 50 %

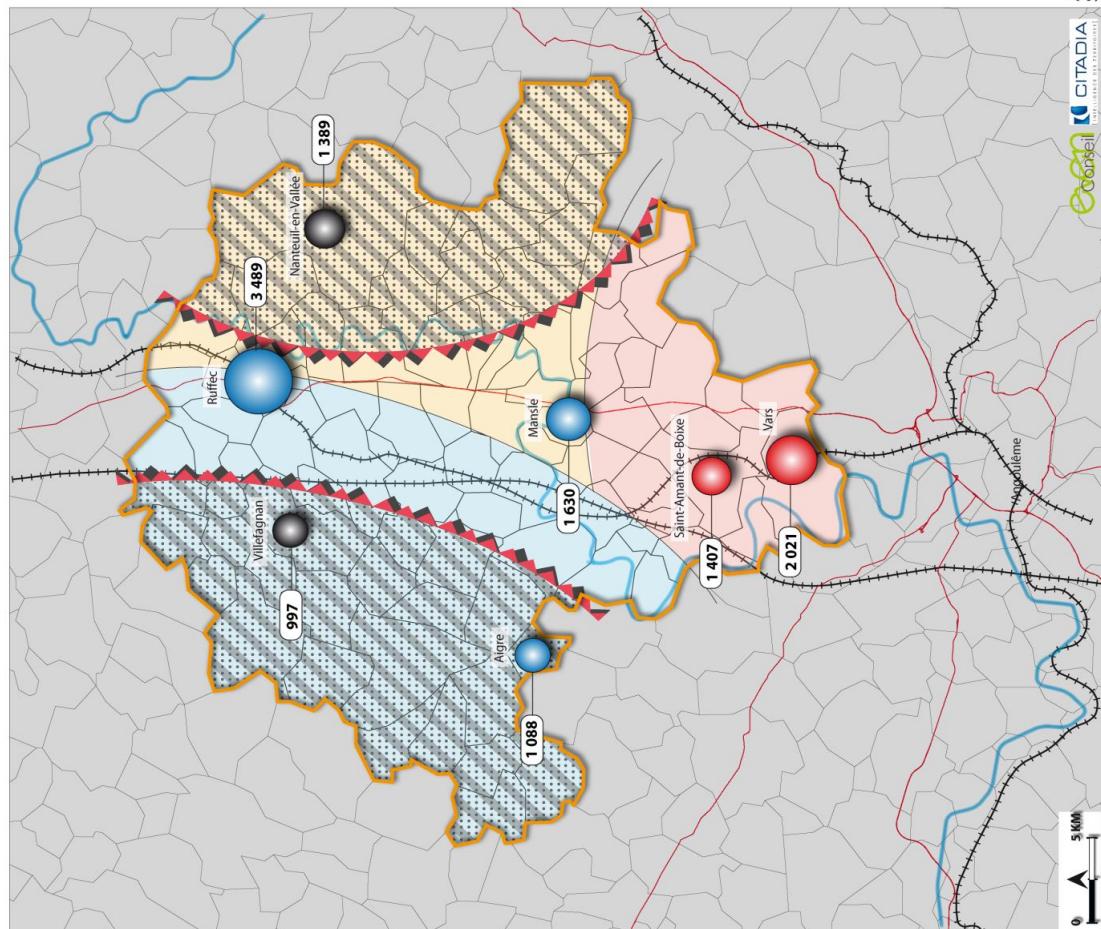
Secteur présentant des niveaux de revenus par ménage globalement inférieurs à 20 000 euros et une part de foyers imposés globalement inférieure à 50 %

Problématiques communes à l'ensemble du Pays

Haute globalité de la population du Pays Ruffécois depuis 1999 après une perte continue sur les décennies précédentes

Un solde migratoire positif qui compense un solde naturel négatif

Un nombre de personnes par ménage en baisse



Structuration économique : synthèse

Légende

Une croissance de l'emploi inégale entre 1999 et 2010



Secteurs concentrant la majorité de la croissance de l'emploi

Une organisation majoritairement linéaire des zones d'activités



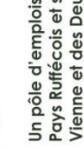
Axe de développement des zones d'activités

Principales zones d'activités



Axe de développement des zones d'activités

Un pôle d'emplois de Ruffec qui rayonne sur le Nord du Pays Ruffécois et sur le Sud des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres



Principales zones d'activités

Une économie productive spécialisée



Transports-Logistique

Une économie productive spécialisée



Chimie-coatichoux-plastiques

Quelles retombées économiques du projet de LGV Sud Europe Atlantique pour le Pays Ruffécois ?



Transports-Logistique

Pôles d'emplois voisins ayant une influence sur le Pays Ruffécois



Principales zones d'activités

Problématiques & constats communs à l'ensemble du Pays



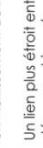
Principales zones d'activités

Un taux d'activité en hausse et un taux de chômage en baisse



Principales zones d'activités

Un vieillissement de la population active



Principales zones d'activités

Un lien plus étroit entre développement économique et démographique (enrichir un emploi créé pour un habitant supplémentaire) et un nombre d'habitants pour un emploi en baisse



Principales zones d'activités

Une économie de plus en plus liée à la sphère présentelle



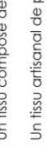
Principales zones d'activités

Industrie et agriculture : deux secteurs pourvoyeurs d'emplois mais fragilisés



Principales zones d'activités

Un îsle artisanal de proximité dynamique



Principales zones d'activités

Des potentialités de développement touristique et rural



Principales zones d'activités

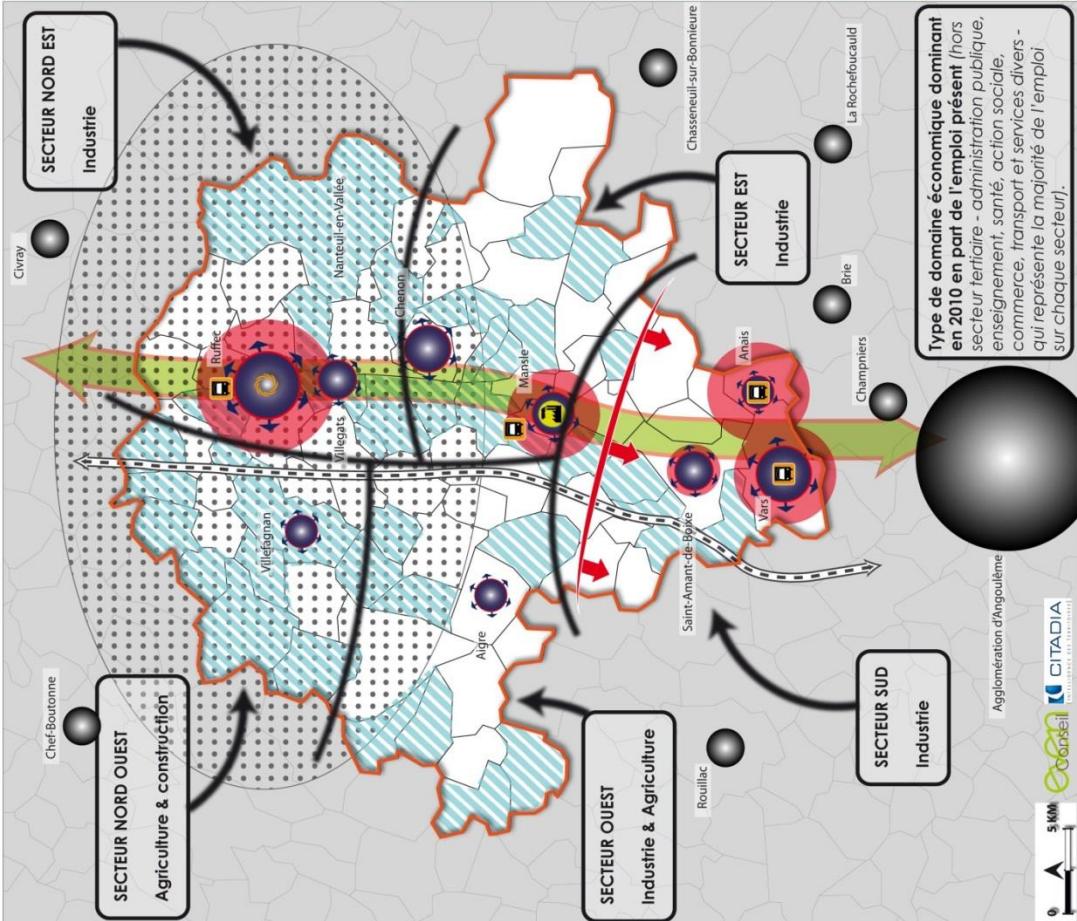
Des zones industrielles et artisanales peu qualitatives et fortement consommatrices d'espaces naturels et agricoles.



Principales zones d'activités

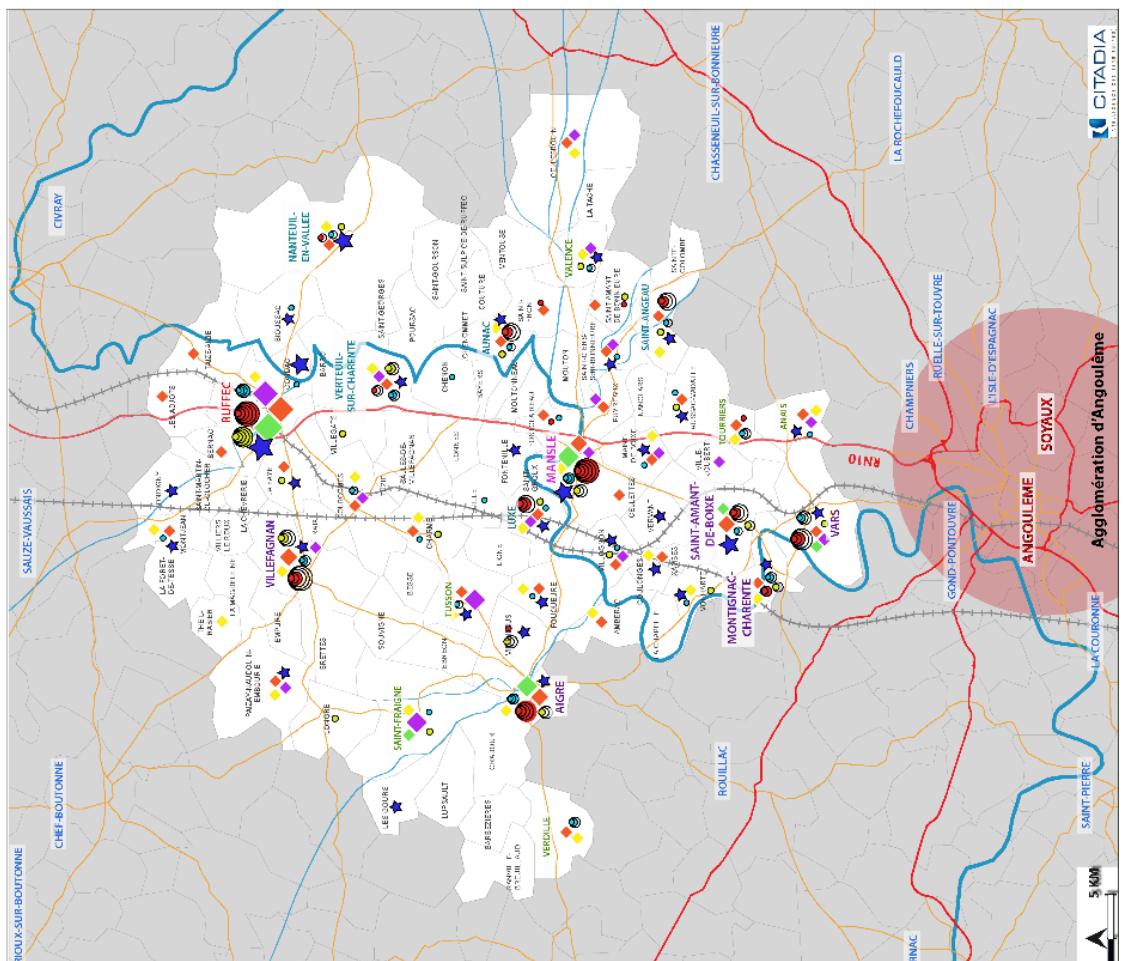
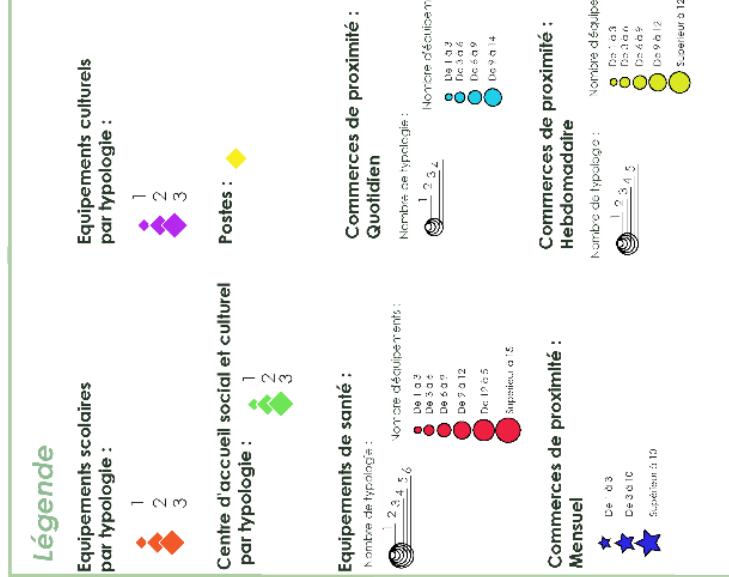
Novembre 2014

Sources : Citalia d'après INSEE, Pays Ruffécois



Principales polarités existantes pour les habitants du Pays RU

Synthèse



Un territoire de proximité : synthèse

Légende

Un maillage de polarités au sein du Pays Ruffécois répondant aux besoins de proximité liés aux bassins de vie

Équipements scolaires : une offre satisfaisante pour les collèges mais plus réduite concernant le primaire et les lycées

Le commerce de grande distribution : un territoire relais à l'échelle départementale

Le commerce de grande distribution : un territoire relais à l'échelle départementale

Un manque d'équipements et de professionnels de santé ... malgré des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires

Une évasion pour des besoins de niveau supérieur : commerce, santé, lycées et études supérieures

Certains territoires ruraux peu équipés en termes de services

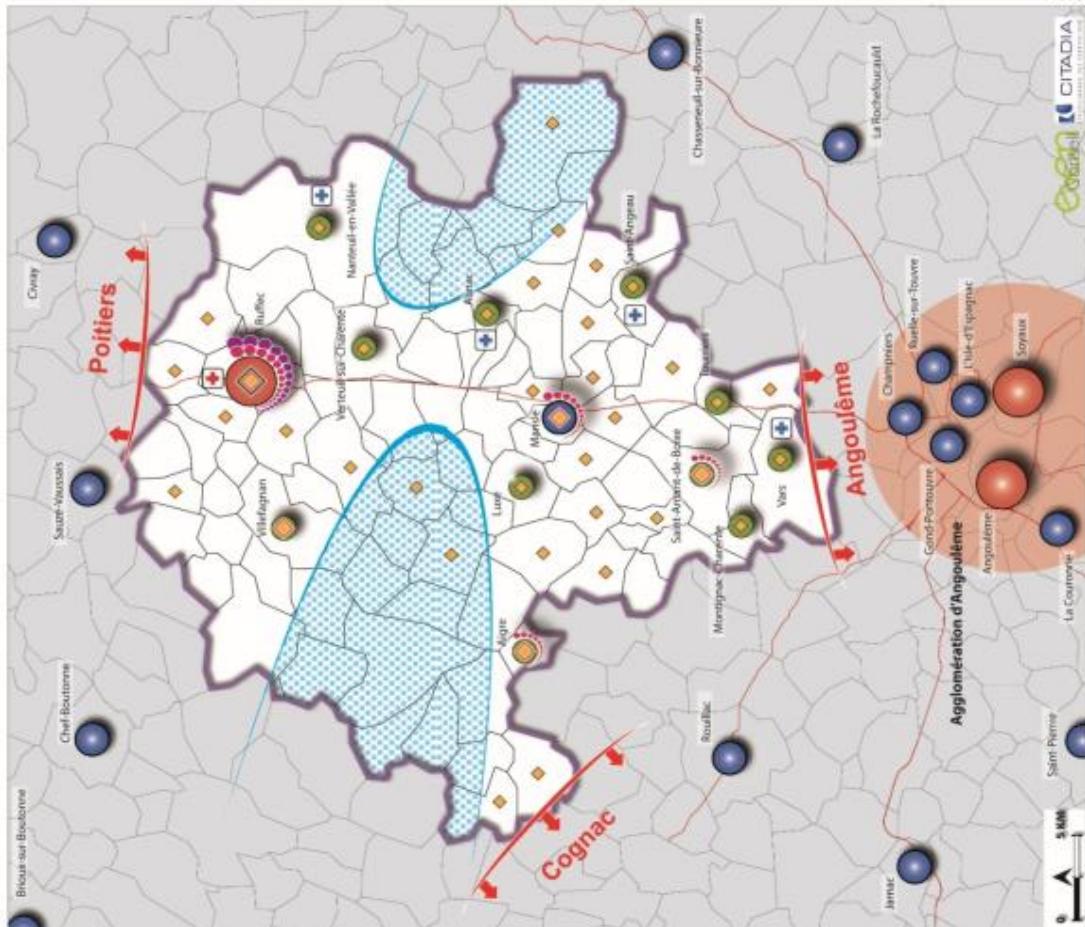
Problématiques communes à l'ensemble du Pays

Un manque d'équipements publics (santé, action sociale ...)

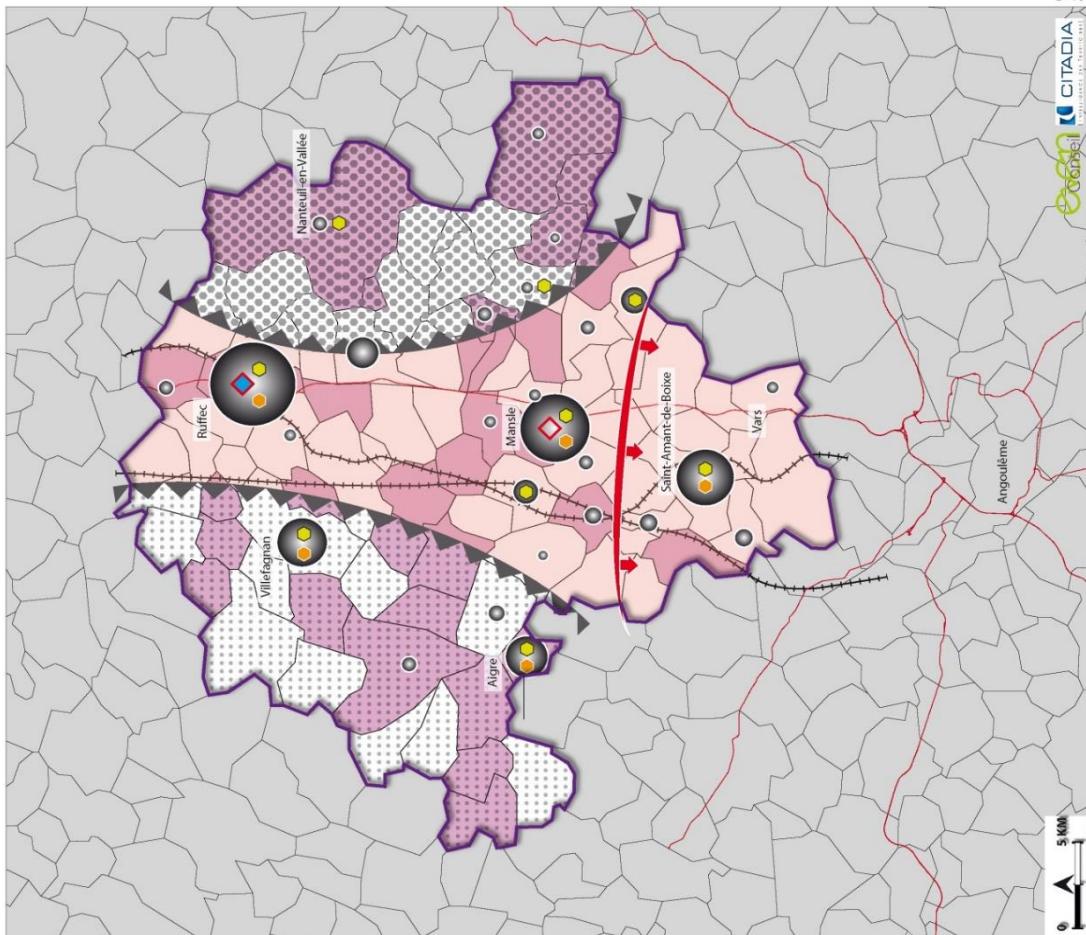
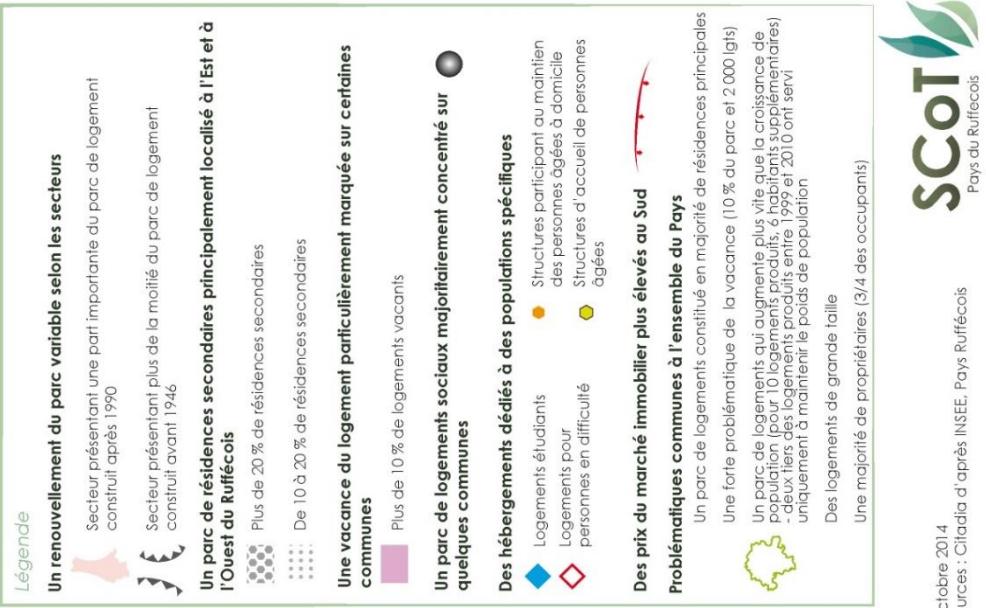
Une démographie médicale préoccupante

Un tissu artisanal bien représenté

Des opérations de mutualisation et d'organisation de certains équipements



Portrait de l'habitat : synthèse



Octobre 2014

Sources : Citalia d'après INSEE, Pays Ruffécois

Mobilités & Accessibilités : synthèse

Légende

Des axes structurants principalement organisés selon une logique Nord Sud : RN 10 et voie ferrée ...

- ➡ Voie ferrée existante
- ↔ RN 10 comprenant des secteurs accidentogènes

... créant des effets de « coupe » entre l'Est et l'Ouest du Pays

Une nouvelle ligne LGV qui permet au Sud du territoire de bénéficier d'une réelle desserte à grande vitesse mais qui fragilise la desserte ferroviaire du Nord du territoire.

Des transports collectifs présents mais comportant certaines lacunes

- 🕒 gare et guichet
- 🕒 Gare TER
- 🕒 Ancienne gare de Vars

Secteurs non desservis par les transports collectifs

- 🕒
- 🕒
- 🕒

Problématiques communes à l'ensemble du Pays

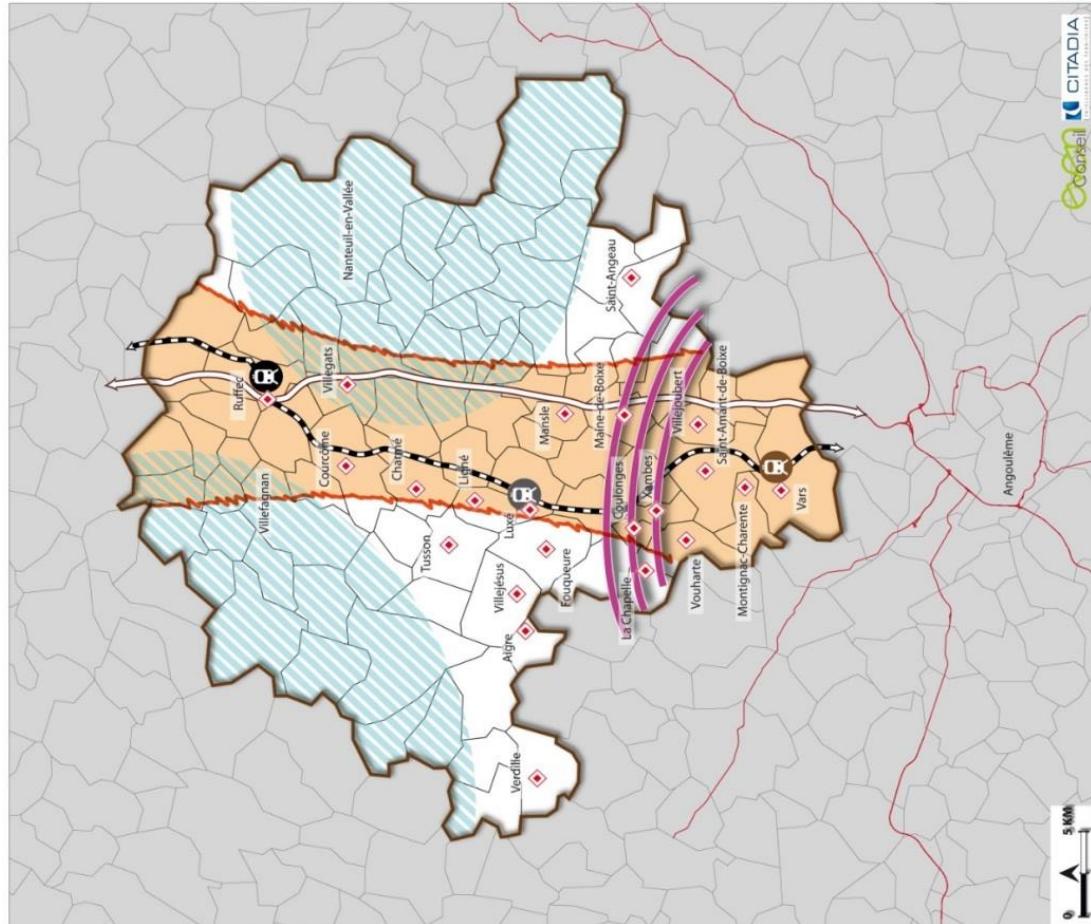
Un maillage dense et cohérent de routes départementales et communales

Des actions engagées pour le développement du haut et très haut débit

Une prédominance du véhicule individuel ce qui contribue à augmenter les coûts et la précarité énergétique pour les ménages

Un manque d'intermodalité dans de nombreux bourgs, notamment concernant les mobilités de proximité pour les modes doux

Mars 2014 / actualisation 2019
Sources : Chodio d'après INSEE, Pays Ruffécois



Agriculture : synthèse

Légende

Emplois et activités agricoles

Un nombre d'exploitations et d'actifs agricoles globalement en baisse, une SAU moyenne par exploitation qui augmente, et une majorité d'exploitants ayant 55 ans et plus

Principaux secteurs connaissant une perte d'exploitations et d'actifs agricoles



Communes dans lesquelles au moins un tiers des exploitations exploitent plus de 100 ha de SAU



Producteurs de Vins de Pays Charentais

Exploitants en agriculture biologique



Principaux marchés

Des infrastructures non adaptées à la taille des machines agricoles et des impacts importants de la LGV sur le foncier et les activités



Occupation agricole du territoire

Une SAU globalement en baisse

Principaux secteurs connaissant une perte de SAU



Secteur principalement lié aux grandes cultures



Secteur principalement lié aux autres cultures



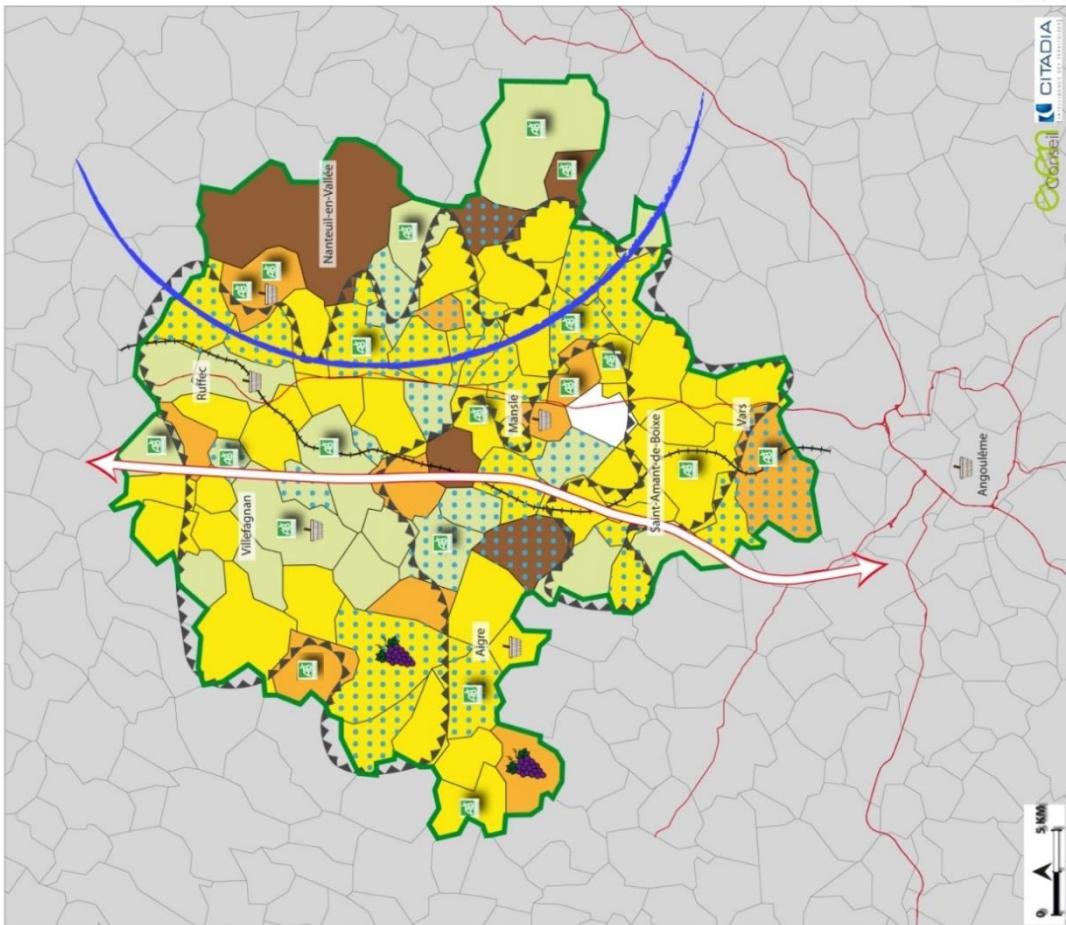
Secteur lié aux cultures et à l'élevage sans dominance



Aucune exploitation



Principaux secteurs d'irrigation



PAYSAGES / Unités

Légende

Unité paysagère du « Pays des Petites Vallées »

Relief ondulé, succession de vallées encadrées (Est/Ouest) :
Sommet et replats agricoles et habités,
Fonds de vallons humides boisés ou pâtrisés
Réseau hydrographique dense : affluents de la Charente

Bâti éclaté en bourgs et écarts
Couvert végétal fragmenté, composé de feuillus
Forêt présence du châtaignier, conduit en taillis

Unité paysagère du « Grand Plateau »

Relief plat calcaire et drainé, occupé par une agriculture intensive et habitée
Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées

Couvert végétal fragmenté, composé de feuillus
Forêt présence d'un dynamisme d'enrichissement / détirfement
Réseau hydrographique asséché

Unité paysagère de « la Bande Boisée »

Relief accidenté, lacéré par des vallées de la Charente et de ses principaux affluents
Couverte végétale dense et structurant (4 km de large), composé de feuillus, héritage de l'ancienne Forêt d'Argenson

Forêt présence du châtaignier, conduit en taillis
Bâti éclaté en bourgs et écarts près des vallées
Réseau hydrographique asséché

Unité paysagère de « la Large Vallée de la Charente »

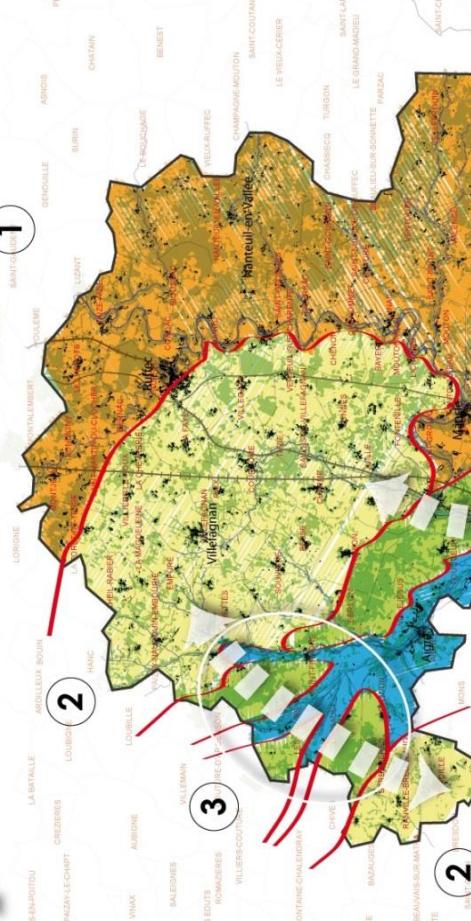
Relief plat résultant de la lente érosion du substrat calcaire
Lit de la Charente en ses 3 affluents, prairies et boisés
Versants à faible pente, en polycultures

Réseau hydrographique répondant : Charente et ses affluents, marais, tourbières, graviers, glets...
Bâti éclaté en bourgs et écarts, près des cours d'eau

Couvert végétal très fragmenté, cortogé des milieux humides



Limites plus ou moins marquées entre les unités de paysages
Limites moins évidentes à première vue



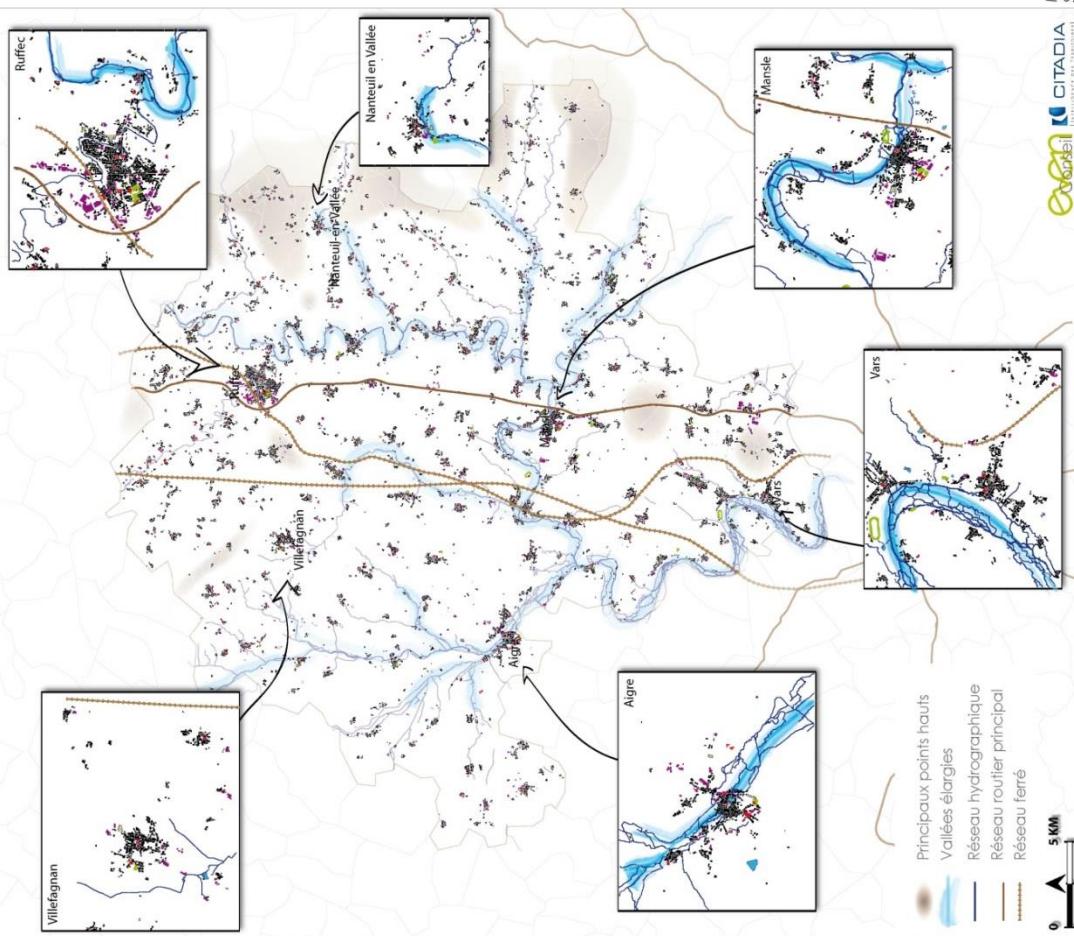
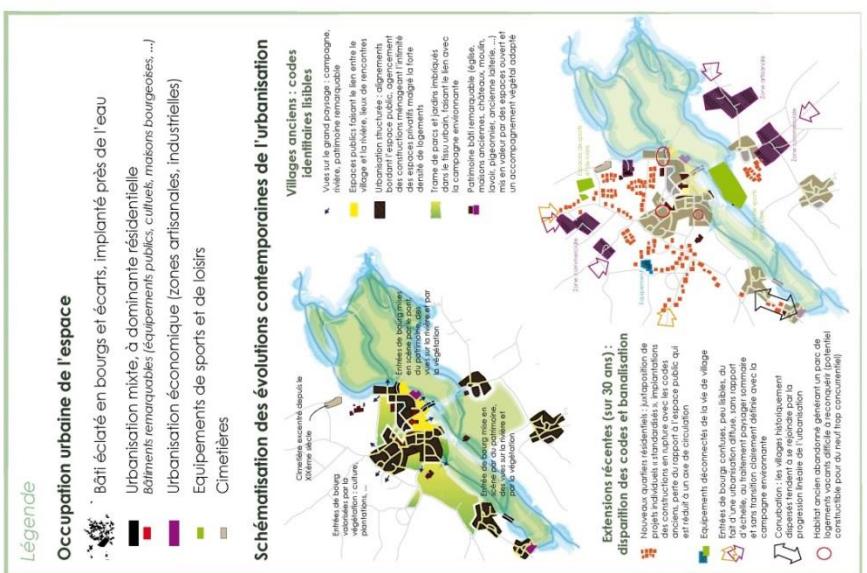
Dans ce secteur les limites entre les unités paysagères imbriquées semblent plus symboliques que clairement perceptibles (ville, marais, ...)
sur le terrain ;
- la vallée de la Charente est très étroite et peu encaissée (peu marquée),
visuellement, l'ensemble paraît être un prolongement de l'unité du Grand Plateau.

Bâti
Réseau hydrographique
Réseau routier principal
Réseau routier secondaire
Réseau ferroviaire

5 KM



PAYSAGES / Formes urbaines



PAYSAGES / Perceptions

Légende

Principaux éléments structurants de composition (le cadre)



Masques boisés (effets d'écran, ligne de force de l'horizon)

Décor topographique : principaux points hauts



Décor topographique - vallées structurantes de la Charente et de ses principaux affluents

Principaux axes de découverte du territoire



Couliss major de découverte du territoire depuis les principaux axes de communication

Réseau routier principal : N10



Réseau ferré : TER, TGV

Points d'appels majeurs (depuis les grands axes de perceptions)



Silhouettes urbaines

Vitrines économiques : zones d'activités aux entrées des villes et des villages, particulièrement exposées à la vue



Parcs éoliens

Variations et ondulations du relief (courbes de niveau)

Paysages « cachés et intimistes » / Paysages « ouverts »



Ambiances intimes des paysages forestiers charentais

Paysages « secrets » des vallons et des vallées

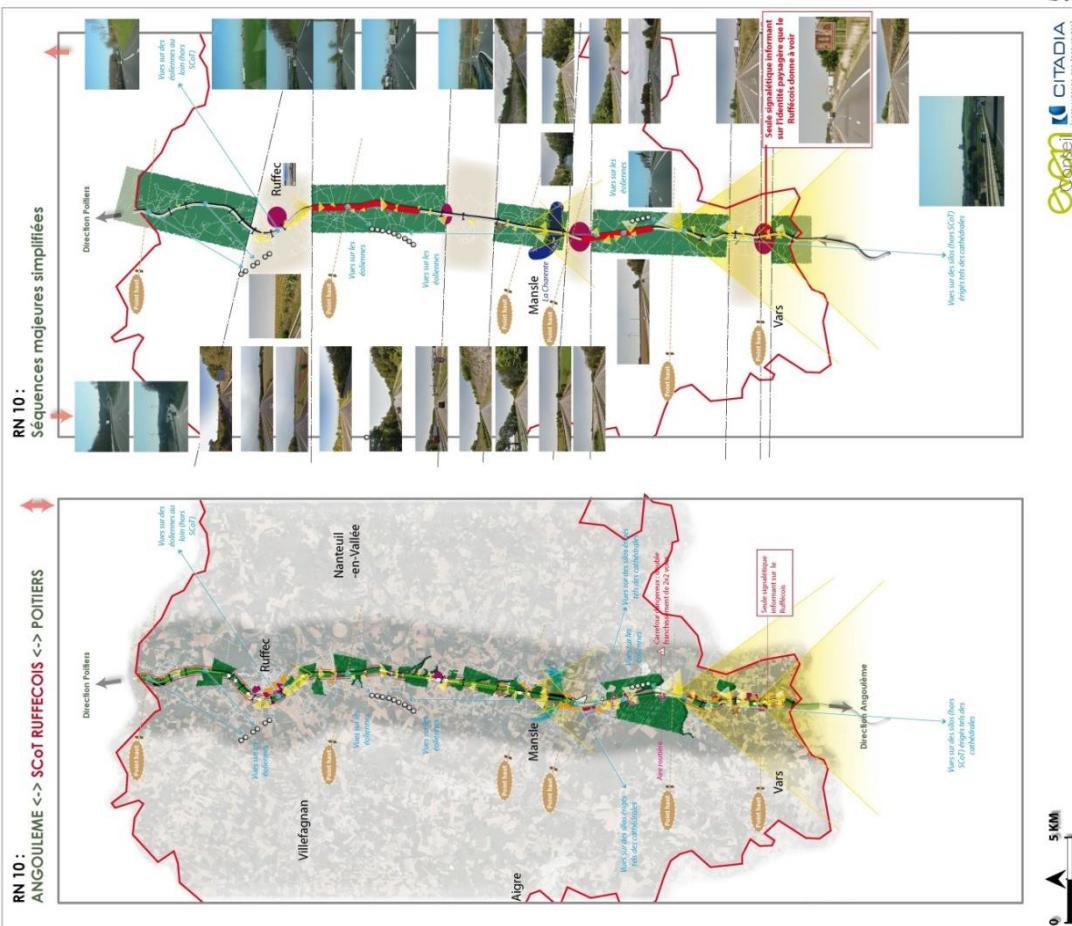


Route paysagère (pittoresque) de la vallée de la Charente



Secteurs « ouverts », offrant des vues lointaines et dégagées sur le grand paysage

PAYSAGES / Séquences RN10



Mars 2014

CITADIA | Fondation pour l'environnement humain

Terrain IGN BD-ALTI

Scot
Pays du Ruffecois

Patrimoine paysager : synthèse

Légende

Une naturelité et une agriculture prégnantes qui contribuent à l'image attractive « nature » et « rurale » du Ruffécois

Méandres de la Charente et de ses affluents : patrimoine paysager nature + architectural support d'activités de loisirs et de tourisme

Principaux motifs boisés : rôle écologique et intérêt paysager de ces écrins qui recèlent également un patrimoine archéologique peu connu

Points hauts (collines, crêtes) et étendues des plateaux agricoles : espaces offerts à la vue et offrant des panoramas qualitatifs



Une urbanisation contemporaine dont l'intégration paysagère est discutable (banalisation des paysages, perte d'identité paysagère)

Secteurs de plus forte progression de l'urbanisation, selon un modèle en rupture avec les codes traditionnels d'implantation du bâti et de l'architecture locale, amenant également à consommer davantage de foncier sans pour autant garantir l'intimité des parties privatives

- des coupures d'urbanisation à préserver et des limites d'enveloppes urbaines à traiter

- des liens plus fédérateurs avec les espaces publics et avec les cours d'eau à renouer ou à réinventer dans les projets d'aménagement

Entrées de village sous forme de zones économiques dont le traitement paysager est sommaire et ne tend pas à valoriser les silhouettes des bourgs

Un patrimoine bâti (urbain et architectural) traditionnel de qualité qui il convient de mettre en valeur dans le cadre des futurs aménagements de zones à urbaniser

Un patrimoine vernaculaire et archéologique d'intérêt qui mérite d'être mieux connu et valorisé

Un couloir de concentration d'axes majeurs de découverte et de traversée du Ruffécois, aménagés selon une logique « routière » et souffrant d'une insuffisante communication sur la richesse paysagère et patrimoniale

RN 10 : axe principal traversant le territoire Ruffécois mais à partir duquel le signallement des atouts paysagers et patrimoniaux (pourtant présents et nombreux) reste rare et sommaire
Projet LGV



Novembre 2014

Sources : Ewen d'après bilan du diagnostic et capitalisation de la concertation ateliers + experts

Une mosaïque naturelle riche mais affaiblie par les activités humaines

Légende

Des plaines agricoles ouvertes dominées par des cultures céréalières intensives, mais encore riches d'oiseaux et d'arbustes pionniers. Intégration des stations de plantes messicoles et abritant ponctuellement des colonies de chauves-souris.

=> ENJEU : maintien des milieux ouverts

Des bois et forêts reliques de la sylvie d'Argenson, encore connectés par un réseau de haies et bosquets

=> ENJEU : préserver les continuités écologiques arborées

Des cours d'eau et zones humides associées porteurs d'une grande richesse biologique mais ayant subi de très fortes dégradations

=> ENJEU : Réduction des pollutions, protection des zones humides

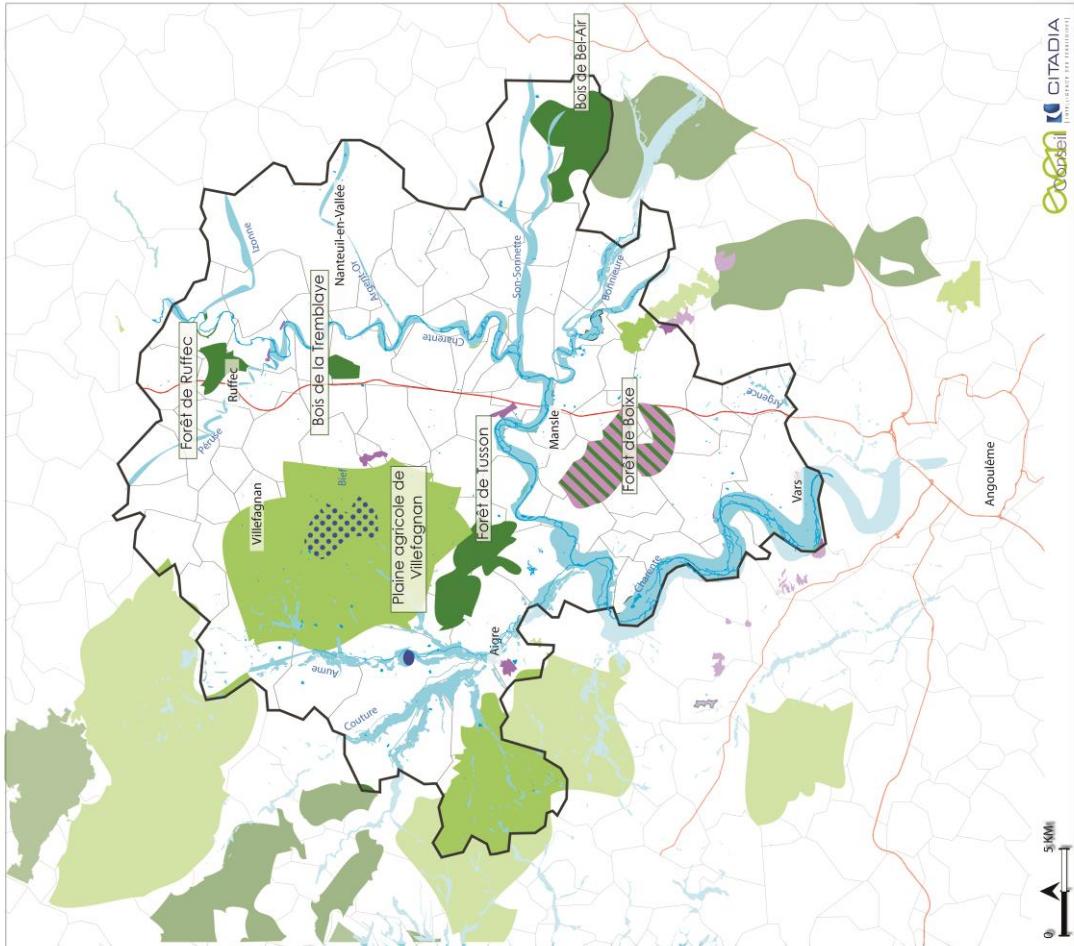
Les prairies de Leigne : une ancienne zone humide remarquable aujourd'hui cultivée qui présente un potentiel de restauration
Le site de Saint-Fraigne : un ancien marais drainé qui renait localement

=> ENJEU : Une démarche exemplaire à valoriser

Des pelouses calcaires riches de plantes et insectes, témoins d'une activité de pâturage extensif ancienne

=> ENJEU : Conserver des zones relais ponctuelles entre les principaux réservoirs

Secteurs à enjeux mixtes : boisements et pelouses



Octobre 2014

Sources : Enev conseil, Pays Ruffécois

L'eau une ressource stratégique très fragilisée : synthèse

Légende

1) Une ressource abondante mais fragilisée par les activités humaines : menaces qualitatives et quantitatives.

Des cours d'eau dégradés par les pollutions et les aménagements

Une frange Est du territoire moins impactée par les activités agricoles car traversée par des cours d'eau en provenance de la Charente limousine tournée vers l'élevage extensif

Des masses d'eau superficielles globalement affectées par les évolutions agricoles, des dernières décennies, sur tout l'ouest du territoire (activité céréalière qui s'intensifie et s'étend vers l'est)

Des cours d'eau soumis à une pression d'étiage sur la frange ouest

=> ENJEU : Protection qualitative et quantitative de la ressource en eau.

2) La vulnérabilité de l'alimentation en eau potable

Des captages « prioritaires Grenelle » impactés par les pollutions : des rejets (phytosalinités, eaux usées...) à limiter sur les aires d'alimentation Une sécurisation insuffisante de la distribution (manque d'interconnexions) pour plusieurs syndicats

=> ENJEU : Protéger les sources d'eau potable et assurer une alimentation économique et sécurisée.

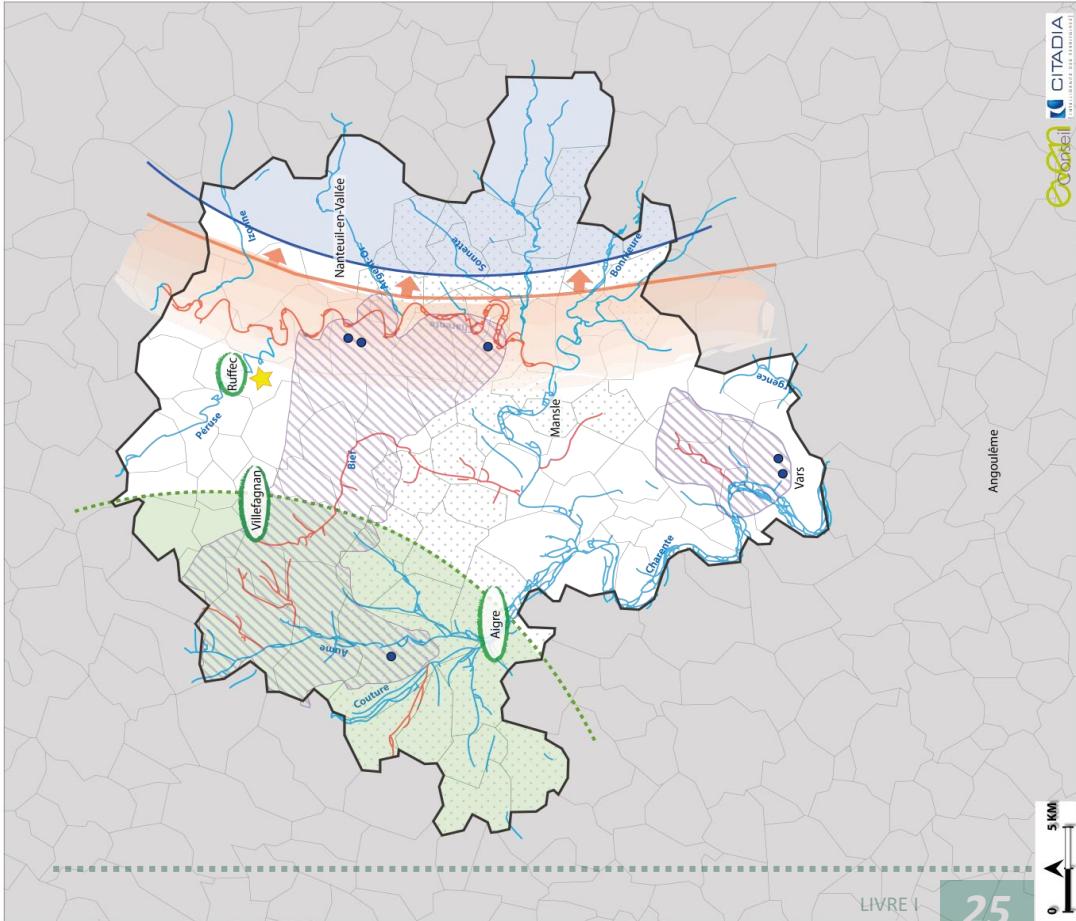
3) Une gestion des eaux usées parfois difficile à maîtriser sur un territoire à l'habitat dispersé.

Un taux de conformité des installations d'assainissement autonome globalement faible mais des améliorations constatées ces dernières années

Une gestion des eaux pluviales au coup par coup, à l'exception de Ruffec qui lance un schéma directeur pluvial

Des difficultés pour l'assainissement collectif du fait d'un habitat rural dispersé

=> ENJEU : Réduire les pollutions domestiques et urbaines et adapter l'assainissement à l'évolution du territoire.





Partie 2

SYNTHESE DU PROJET

1/ Synthèse du PADD et du DOO

2/ Résumé de l'évaluation environnementale



Au regard de ces principaux constats, les élus ont retenu des objectifs ambitieux visant à enrayer les effets négatifs d'un scénario « fil de l'eau », guidés ainsi par la volonté de « ne pas subir mais au contraire résister » et se sont fixés les défis et objectifs suivants :

- **Maintenir et renforcer l'armature territoriale**, garante d'un maillage équilibré du territoire permettant de répondre aux besoins essentiels des habitants (actuels et futurs) ;
- **Assurer le développement des activités économiques sur le territoire**, objectif prioritaire indispensable au renforcement et au maintien de la population résidente en s'appuyant sur les ressources du territoire ;
- **Préserver les caractéristiques patrimoniales et naturelles identitaires**, facteur de réussite du renforcement de l'attractivité résidentielle et économique du territoire.

Après analyse d'une poursuite d'un scénario « au fil de l'eau », les élus ont retenu un scénario plus volontariste et dynamique. Ainsi Sur la période 2017-2035, le SCOT prévoit un **gain de 3 000 habitants**, équivalent à un taux de croissance annuel de 0,5% au lieu de 0,4% constaté sur la période 1999-2011. Ce scénario volontariste et dynamique est nécessaire pour le territoire afin de :

- Stabiliser globalement la croissance démographique sur l'ensemble du territoire ;
- Enrayer la perte de population sur certaines parties du territoire ;
- Maintenir les équipements et services pour à minima conserver le dynamisme actuel ; avec une véritable volonté de renforcer l'attractivité, notamment en termes de desserte ferroviaire actuellement menacée par la faible densité de population constatée.

Les 3 000 habitants supplémentaires attendus sur la période 2017-2035 induisent la mobilisation de 3 670 logements :

- 1 766 nécessaires pour absorber le desserrement des ménages ;
- 364 participants au développement des résidences secondaires ;
- 1 539 permettant d'accueillir les 3 000 habitants supplémentaires.

Néanmoins, seulement **3 300 logements devront être nouvellement construits** puisque les élus souhaitent accompagner la résorption de la vacance et ont programmé la remise sur le marché de 369 logements actuellement vacants en 2035, correspondant à 1% du parc actuel par an.

En termes de mobilisation de foncier, alors que le territoire a connu ces 15 dernières années une densité moyenne de 8 à 8,5 logements par hectare nouvellement construit à vocation d'habitat, il est retenu afin d'engager une nette modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers une **densité moyenne sur l'ensemble du territoire minimale de 10 logements par hectare**. Ainsi 330 hectares maximum (en priorité en densification des espaces bâties, puis en extension de ceux-ci selon les besoins identifiés par les documents d'urbanisme locaux) devront être mobilisés (330 hectares calculés à partir d'une densité moyenne de 10logts/). Pour le développement économique, il est retenu une enveloppe globale de 60 hectares, inférieure à celle mobilisée les années précédentes (72 hectares mobilisés entre 2002 et 2012 pour le développement des entreprises industrielles, artisanales et commerciales et 33 hectares pour l'extraction de matériaux).

Résumé des trois grands axes du DOO :

1. Cultiver un cadre de vie harmonieux et un développement dynamique

Le SCOT prévoit la construction de 3 300 nouveaux logements (comprenant la prise en compte des logements vacants) d'ici 2035, soit une moyenne de 194 nouveaux logements par an. La construction de ces nouveaux logements sera régie par ces grands principes :

- Limiter l'étalement urbain ;
- Donner la priorité aux opérations de densification ;
- Valoriser et requalifier les centres-bourgs ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural constituant l'identité du Ruffécois ;

- Rendre les entrées de bourgs plus attrayantes ;
 - Maintenir un bon niveau de services et d'équipements ;
 - Développer les réseaux et préparer l'arrivée du numérique ;
 - Organiser les mobilités ;
- 2. Développer l'économie en s'appuyant sur les caractéristiques du Pays du Ruffecois**

Structurer le développement économique :

- Construire en priorité au sein des zones d'activités existantes plutôt que d'en construire de nouvelles ;
- Permettre l'extension maîtrisée des zones d'activités ;
- Limiter le développement linéaire des zones économiques ;
- Inventorier les terrains en friches et les bâtiments vacants ;
- Rechercher une meilleure insertion des bâtiments dans leur environnement.

Favoriser la revitalisation commerciale des centre-bourgs et un aménagement rural de qualité :

- Équilibrer l'offre commerciale sur le territoire
- Développer le commerce en fonction de l'organisation du territoire :
 - Ruffec, déjà bien équipée en commerces, préférera densifier les zones commerciales déjà existantes ;
 - Les pôles de Mansle, Aigre, Vars et Saint-Amant de Boixe pourront s'étendre de manière maîtrisée et cohérente ;
 - Les autres pôles devront privilégier l'organisation d'une offre commerciale de première nécessité.

Une économie agricole et sylvicole à protéger et à développer :

- Préserver les terrains agricoles et sylvicoles par un classement adapté dans les documents d'urbanisme, en lien avec les exploitants ;
- Accompagner l'adaptation du monde agricole aux évolutions de la demande.

Travailler sur l'image du territoire et faire du tourisme un des moteurs économiques du territoire :

- Améliorer l'accueil et l'hébergement touristique sur le territoire ;
- Développer l'offre touristique pour mettre en valeur les atouts du Pays du Ruffécois.

3. Cultiver un cadre de vie harmonieux et un développement dynamique

Le SCoT prévoit une baisse de 30% de la consommation d'espaces naturels ou agricoles à l'horizon 2035. Il prévoit également de préserver et restaurer les réseaux écologiques à travers la TVB :

- Protéger les réservoirs de biodiversités des constructions ;
- Conserver les espaces verts en ville ;
- Inventorier et protéger les zones humides ;
- Rendre inconstructibles une zone tampon de part et d'autre des berges des cours d'eau.

Optimiser les ressources naturelles :

- Gérer efficacement les eaux usées en développant en priorité les secteurs déjà desservis par les réseaux collectifs ;
- Préserver le réseau de haies pour limiter le ruissellement.

Faire du patrimoine naturel et culturel un support de développement :

- Optimiser les ressources locales pour la production d'énergie renouvelable et proposer des objectifs de performance énergétique ;
- Identifier et mettre en valeur le patrimoine qui constitue l'identité du Pays du Ruffécois (garantir l'accès à la Charente, protéger l'identité architecturale, patrimoniale, historique du territoire et préserver les cônes de vue) ;
- Développer et valoriser un itinéraire le long de la vallée de la Charente.

Assurer une bonne gestion des risques pour un aménagement durable

Les incidences du SCoT sur les milieux naturels et la Trame verte et bleue

Le projet de développement du SCoT va entraîner :

- Une modification des paysages agricoles et naturels, nécessaires à la biodiversité. Afin d'atténuer ces incidences, le SCoT met en place des mesures de limitation de cette consommation d'espace et de préservation des espaces naturels et agricoles favorables à la biodiversité.
- Une augmentation de la fréquentation des différents sites du territoire. Pour pallier cette hausse de fréquentation, le SCoT veille à limiter la multiplication des voitures individuelles en faveur des transports collectifs et promeut la réalisation des aménagements respectueux des sensibilités environnementales et paysagères.
- Des prélèvements plus importants dans les ressources ainsi que des pollutions pouvant altérer la ressource en eau. La réflexion sur la localisation de l'urbanisation en fonction des capacités du territoire à la recevoir va permettre de limiter les nuisances sur l'environnement.

Le projet d'ensemble à l'échelle du Pays du Ruffécois décliné selon l'armature territoriale générale (développement en fonction des nécessités du pôle/secteurs), la concentration de l'urbanisation dans les bourgs, la densification du tissu urbain existant et la proscription de l'urbanisation le long des voies contribuent à préserver les espaces naturels et agricoles ainsi que les continuités écologiques.

La mise en place d'une trame verte et bleue composée de continuités écologiques permet de préserver les espaces essentiels pour la biodiversité.

Enfin, le SCoT cherche à valoriser le cadre de vie du territoire en préservant la biodiversité au plus près de la population en la mettant en valeur et en la rendant accessible à tous.

Les incidences du SCoT sur la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine

Le projet de développement du SCoT va entraîner :

- Une diminution des espaces agricoles et naturels. Afin d'atténuer ces incidences, le SCoT met en place des mesures de limitation de la consommation d'espace et de protection des terres agricoles et forestières. Le SCoT cherche à limiter l'étalement urbain et à favoriser les opérations de densification.
- Une altération des perceptions du grand paysage. Pour pallier cette modification, le SCoT veille à préserver des cônes de vue et mettre en valeur les perceptions du grand paysage, notamment le long des itinéraires de découverte du Pays Ruffécois, pour renforcer l'intérêt de ces axes de découverte et limiter leur dégradation.
- Une modification des bourgs par l'implantation de bâtiments dont les techniques de construction ont évolué et sont en rupture avec l'identité historique des bourgs. Pour limiter la rupture entre les nouvelles constructions et le bourg historique, le SCoT veille à l'intégration de ces constructions dans leur environnement bâti comme naturel.

Le SCoT reconnaît le rôle que jouent les paysages emblématiques et le patrimoine bâti de qualité dans le cadre de vie. Il veille à valoriser cette richesse paysagère en la rendant plus accessible et en la mettant en valeur.

Le SCoT veille à préserver la richesse patrimoniale du Pays du Ruffécois en recensant, protégeant et mettant en valeur ce patrimoine.

Le SCoT souhaite accompagner l'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones économiques pour améliorer l'attractivité des entrées de bourgs.

Les incidences du SCoT sur la ressource en eau

Le projet de développement du SCoT va entraîner :

- De nouveaux besoins en eau potable. Pour atténuer les incidences de cette augmentation, le SCoT subordonne les nouvelles opérations à la capacité des réseaux et de la ressource du territoire à satisfaire les besoins en eau estimés. Par ailleurs, les stations de prélèvement d'eau ont la capacité de répondre aux besoins des nouvelles constructions.
- Une augmentation des quantités d'eau à traiter. Afin de limiter les pollutions induites, le SCoT veille à conditionner le développement à la faisabilité d'un assainissement performant et priorise le développement dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif. Par ailleurs, 22 des 24 stations d'épuration du peuvent accueillir des effluents supplémentaires.
- Une imperméabilisation du sol risquant d'altérer la qualité des cours d'eau. Pour réduire les ruissellements des eaux pluviales chargées en polluant, le SCoT encourage à infiltrer les eaux de pluie, limiter l'imperméabilisation du sol et préserver des espaces naturels et boisés pour leur épuration naturelle.

La réflexion sur la localisation de l'urbanisation en fonction des capacités du territoire à la recevoir va permettre de limiter les impacts des projets de développement sur les besoins en eau potable et en assainissement.

La préservation de la nature prônée par le SCoT va permettre de garantir un système épuratoire naturel de la ressource en eau.

Les incidences du SCoT sur l'exposition des biens et personnes aux risques et nuisances

Le projet de développement du SCoT va entraîner :

- Une exposition possible des personnes et des biens aux risques naturels. Afin d'éviter l'exposition des personnes et des biens aux risques, le SCoT prône un développement urbain en dehors de tout secteur à risque.
- Une augmentation du risque inondation en aval lié à l'imperméabilisation du sol. Pour réduire les concentrations d'eau en aval des secteurs de projet, le SCoT encourage à infiltrer les eaux de pluie, limiter l'imperméabilisation du sol, préserver le couvert végétal et les champs d'expansion des crues.
- Une exposition possible aux risques technologiques. Afin d'éviter l'exposition de personnes et des biens aux risques, le SCoT prescrit un développement des zones d'activités générant un risque à l'écart des zones d'habitat.
- Une augmentation de la quantité de déchets. Pour limiter cette augmentation de déchets, le SCoT ne dispose pas de levier d'action. Cependant, il préconise de rechercher une valorisation locale des déchets et de mutualiser les collectes de déchets pour les professionnels.
- Une augmentation du trafic et des nuisances sonores sur les routes. Pour limiter cette augmentation de nuisances, le SCoT impose de concevoir les zones d'habitat à l'écart des zones de nuisances sonores, notamment la RN10.

Le SCoT prône l'amélioration de la connaissance locale sur les risques pour limiter au plus près de la réalité du terrain l'exposition des personnes et des biens.

Le SCoT entend concentrer l'urbanisation dans les bourgs et préserver la naturalité du territoire (zones humides, champs d'expansion des crues, boisements, haies, etc.) pour limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques.

Le SCoT contribue à mettre en œuvre des conditions de collecte optimale des déchets dans le but d'encourager la population à trier leurs déchets.

La promotion du ferroviaire souhaitée par le SCoT doit induire une diminution de l'emploi du véhicule individuel et une diminution des nuisances sonores.

Les incidences du SCoT sur les ressources énergétiques

Le projet de développement du SCoT va entraîner :

- Une augmentation des consommations énergétiques. Pour diminuer les besoins en énergies fossiles, le SCoT exige de concevoir de petits logements (moins consommateurs) et des constructions selon les principes du bioclimatisme.
- Une augmentation des déplacements. Pour limiter ces nouveaux déplacements, le SCoT veille à rapprocher les logements au plus près des besoins des habitants (équipement, services, commerces, etc.) et développer l'offre en transport en commun.
- Un développement des énergies renouvelables qui peut porter atteinte aux espaces agricoles et naturels. Pour limiter cette incidence, le SCoT met en place des mesures pour la production d'énergies renouvelables en milieux urbain.

Le SCoT entend permettre de réduire la consommation et accroître les performances énergétiques du parc de logement existant.

Le SCoT aspire à développer une offre de transport alternatif à la voiture individuelle (transport à la demande, aire de covoiturage, autopartage, circulation douce, etc.) pour favoriser le report modal de la voiture vers un autre mode de déplacement.

Le SCoT souhaite développer les énergies renouvelables pour limiter la consommation d'énergie fossile, sous réserves d'une bonne intégration paysagère.

Les incidences du SCoT sur les zones Natura 2000

Les 3 sites NATURA 2000 concernés par le SCoT du Ruffécois ont été désignés comme Zones de Protection Spéciales (ZPS) au titre de la Directive Européenne « Oiseaux ». Les enjeux sont donc essentiellement liés aux espèces aviaires d'intérêt communautaire. Néanmoins ces sites abritent également des habitats menacés, qu'ils soient de valeur européenne ou habitats d'espèces communautaires, ainsi que d'autres espèces communautaires de la directive « Habitats ».

Selon ses objectifs, le SCoT peut présenter des incidences négatives ou positives sur ces sites NATURA 2000. Les grands axes et les objectifs, n'ont pas d'incidences négatives directes. Le SCoT, par ses missions même, ne permet d'agir sur tous les leviers nécessaires à la préservation du patrimoine naturel contenu dans les ZPS présentes sur le territoire, en particulier sur certaines activités humaines comme les productions agricoles et sylvicoles.

En revanche, plusieurs mesures préconisées sont favorables à la conservation et à la valorisation de ces espaces.



Partie 3

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU SCOT

1/ Méthodologie d'élaboration de l'état initial de l'environnement

2/ Méthodologie de bonification environnementale lors de l'élaboration du projet de territoire

3/ La formalisation de l'évaluation environnementale du projet porté par le SCOT



L'évaluation environnementale permet d'intégrer, à chaque étape de l'élaboration du SCoT, une réflexion poussée sur l'environnement qui doit également se révéler force de proposition en termes de projet et de suivi des principes actés.

La démarche ainsi retenue a consisté à mettre en perspective les enjeux environnementaux avec les orientations d'aménagement que le SCoT prescrit in fine. Cette réflexion a démarré en même temps que le lancement des études préalables du SCoT, s'est poursuivie lors de la définition du projet de territoire du SCoT et sa traduction réglementaire, et s'est clôturée à l'issue de l'expertise des incidences des dispositions du SCoT sur l'environnement.

L'évaluation environnementale doit servir à valoriser les atouts et ressources du territoire, à concilier les enjeux environnementaux et de développement du territoire, à limiter au maximum les atteintes du projet sur l'environnement (vérifier que les objectifs et prescriptions envisagées par le SCoT ne portent pas atteinte aux enjeux environnementaux) et à rendre compte des effets potentiels ou avérés des projets de planification sur l'environnement.

L'évaluation environnementale du SCoT du Pays Ruffécois a été conçue de manière à constituer un outil d'aide à la décision permettant de définir un meilleur projet accompagnant les élus du Pays du Ruffécois tout au long du processus de décision et informant la population.

Cette démarche peut chronologiquement se résumer comme suit :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement a permis de mettre en valeur les objectifs de politiques environnementales en fonction des caractéristiques propres au territoire du Ruffécois, en l'occurrence les atouts à valoriser et les points de vigilance à respecter.
- La confrontation de ces enjeux avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a permis d'identifier les principales incidences attendues sur l'environnement. Cette démarche itérative a également constitué un levier pour la construction même du projet qui vise à considérer la « nature » et l'environnement comme un atout et non pas uniquement comme une contrainte pour l'aménagement.
- La définition de mesures visant à supprimer et réduire les impacts négatifs du développement, mais aussi à améliorer l'état initial de l'environnement, ont été définies en cohérence avec les orientations du PADD et intégrées dans le projet de DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) sous forme de prescriptions accompagnées de quelques recommandations.
- Enfin, la définition d'indicateurs de suivi est venue conclure la démarche, dans le but de faciliter l'appréciation ultérieure des effets du projet de SCoT sur les différentes composantes étudiées. Elle s'est construite sur la base des données déjà disponibles auprès des différents partenaires et en cohérence avec le contenu du projet de SCoT.

L'état initial de l'environnement du Pays Ruffécois permet, pour chaque thème environnemental, de synthétiser les éléments de connaissance disponibles afin d'établir un état actuel de l'environnement, faisant ressortir les forces et faiblesses du territoire et les tendances d'évolution. Il identifie les enjeux environnementaux à prendre en compte par le SCoT pour répondre aux triples objectifs de disposer d'un outil de connaissance du territoire, de prospective et de pédagogie. Il restitue le travail technique et partagé avec les élus et les acteurs au cours de cette phase.

Immersion sur le terrain et analyse stratégique des données récoltées

La précision et la pertinence de l'étude sont directement liées au volume et à la qualité des informations qui ont pu être recueillies. Aussi la phase de collecte de données a-t-elle été traitée avec la plus grande attention.

Un travail de synthèse et d'analyse a, dans un premier temps, porté sur les caractéristiques du territoire, identifiées à travers les différentes données à disposition du maître d'ouvrage (biodiversité, ressource en eau, assainissement, énergies...).

Chaque grande thématique environnementale a été étudiée indépendamment puis de manière transversale. Elle a fait l'objet d'un chapitre complet très détaillé, ponctué, afin de faciliter la lecture, d'encadrés relatifs à la définition d'éléments techniques ou réglementaires, puis d'encadrés récapitulatifs des informations essentielles à retenir. Chaque grand chapitre est conclu par un tableau de synthèse résumant, de manière très problématisée, les atouts du territoire, les points de vigilance, ainsi que les perspectives et enjeux. Ces derniers ont également été spatialisés, lorsqu'ils s'y prêtaient, au sein de cartes schématiques.

Ce travail de synthèse a permis de débattre sur les enjeux environnementaux et paysagers, de redéfinir les priorités de développement au regard de ces enjeux, et de s'assurer de la prise en compte de toutes les dimensions environnementales.

La démarche d'investigation a été, dans un premier temps, enrichie par :

- des visites de terrain sur l'ensemble du territoire (en particulier pour l'analyse paysagère et la définition de la Trame Verte et Bleue),

d'élaboration de l'environnement

- l'analyse de diverses études et rapports antérieurs existants,
- la consultation de nombreux sites Internet spécialisés : DREAL, DDT, DDASS, BRGM, ADEME, Département et Région, etc.), ...

Une large concertation des acteurs et élus

De nombreux entretiens techniques avec les acteurs locaux compétents ont permis de compléter l'analyse documentaire, en particulier pour y apporter une vision problématisée et ainsi identifier les atouts et faiblesses du territoire pour chaque thématique traitée, puis de faire émerger des enjeux.

Ils ont notamment été rencontrés ou contactés individuellement par téléphone, entre novembre 2013 et octobre 2014 (liste non exhaustive) :

- Charente Eau :
 - Sur le volet « alimentation en eau potable » (Sabrina Bretonnier)
 - Sur le volet « distribution d'eau potable » (Philippe Lolmède)
- Le Département 16 sur le volet assainissement collectif (Direction Eau-Hydrologie, Yoann Lavaud)
- L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente (Denis Rousset) en charge de l'élaboration du SAGE Charente, sur l'ensemble des problématiques liées à la ressource en eau et aux milieux aquatiques
- Les communautés de communes en charge de la compétence SPANC (assainissement individuel)
- Le SIAEP de Saint-Fraigne sur la gestion de la ressource eau
- Le CETEF 16 (Yves Lacouture) sur les ressources forestières et leur exploitation
- CALITOM sur le traitement des déchets
- L'Unicem sur l'exploitation des ressources minérales.

De nombreuses autres structures ont été rencontrées au cours de réunions thématiques dédiées à la gestion et protection de la biodiversité et à l'activité agricole, de manière à échanger collectivement sur les besoins et enjeux pour le territoire et à identifier les données complémentaires disponibles pour le bureau d'études :

- Partenaires ressources présents à la réunion « Trame Verte et Bleue » du 14/03/2014
 - CREN – Antenne Charente
 - Chambre d'Agriculture Charente
 - DREAL Poitou-Charentes
 - CETEF 16
 - Fédération de la Charente pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - Fédération des Chasseurs de la Charente
 - Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes
 - SIAEP Argentor Lizonne
 - SIAEP Val de Roche
 - SIAEP du bassin de l'Aume Couture
 - SIAH de la Bonnieure
 - SIAEP du bassin de la Tardoire
 - Association Prom'Haies
- Partenaires ressources présents aux ateliers « Agriculture » du 10/04/2014
 - Chambre d'Agriculture Charente, Départements Environnement et Entreprises agricoles de la Chambre d'Agriculture
 - Département, service Agricole
 - DDT Charente, service Economie Agricole et Rurale (SEAR)
 - Accueil Paysan Poitou-Charentes
 - CETEF 16
 - Maison de l'Agriculture Biologique
 - Solid'agri
 - Solidarité paysan
 - Association Phytovictimés
 - Association Prom'haies Poitou-Charentes
 - SIAEP de Saint-Fraigne
 - CAVAC de Villejésus
 - Coopérative Coréa Poitou-Charentes

- Coopérative agricole de Mansle-Aunac
- Groupement des Syndicats du Négoce Agricole Centre-Atlantique (Villefagnan)
- CUMA de la Charente
- Groupe Agritonus Charente

La vision très technique du territoire ainsi obtenue, a permis d'identifier des premiers enjeux environnementaux, qui ont ensuite été confrontés avec la vision des élus référents recueillies sur ces problématiques, tant au cours d'entretiens stratégiques avec les représentants des Communautés de Communes, que lors de réunions thématiques dédiées aux problématiques environnementales :

- Atelier AEU « Mobilités et Perceptions paysagères » du 12 juin 2014
- Atelier AEU « Formes urbaines et choix énergétiques » du 12 juin 2014
- Atelier AEU « Ressource en eau et Trame verte et bleue (TVB) » du 13 juin 2014

Par ailleurs, les élus du Pays Ruffécois ont été largement mobilisés à travers l'organisation de nombreuses réunions de travail ou de validation propres à la démarche environnementale ou sur la démarche globale.

Une réunion avec les Personnes Publiques Associées, organisée le 10/12/2014, a enfin permis de compléter le document grâce aux éléments de connaissance du territoire des personnes participantes, et de l'ajuster au regard des attentes des différentes structures associées à l'élaboration du SCoT.

Les limites et difficultés techniques rencontrées

L'état initial de l'environnement n'est ni une description exhaustive ni une simple compilation de la connaissance environnementale du territoire. C'est une analyse objective des forces et des faiblesses, à partir de laquelle on doit pouvoir exprimer les enjeux environnementaux du territoire et les orientations stratégiques en découlant. L'état initial donne une vision globale du territoire, mais il doit aussi mettre en évidence des particularités plus locales qui peuvent être importantes pour le futur document d'urbanisme. La cartographie est ici essentielle pour restituer ces spécificités.

Au regard de la très grande surface couverte par le SCoT du Pays Ruffécois, qui regroupe 86 communes, majoritairement rurales, il a parfois été difficile d'obtenir des informations ou éléments d'analyse permettant de localiser avec précision les différentes problématiques environnementales pouvant affecter le territoire. Plusieurs raisons expliquent ces difficultés :

- Echelle de spatialisation inadaptée au contexte SCoT : par exemple, les points noirs liés à l'assainissement non collectif identifiés dans le cadre des diagnostics des SPANC, quand ils sont connus, sont repérés à l'échelle de la parcelle. Cette donnée est difficilement cartographiable à l'échelle du SCoT, d'une part en termes de représentation visuelle, mais également en raison du temps de collecte et de traitement des données. L'état initial de l'environnement d'un SCoT n'est en effet pas une compilation de plusieurs états initiaux de l'environnement des différentes communes concernées. Le niveau de précision ne peut donc être identique.
- Certaines problématiques environnementales sont peu étudiées à ce jour sur le territoire. C'est particulièrement le cas des problématiques liées à la gestion des eaux pluviales. Si des grandes tendances ont malgré tout pu être identifiées dans ce domaine, aucune spatialisation précise des enjeux n'a par conséquent pu être produite.

Zoom sur la méthodologie du travail de diagnostic préparatoire à l'identification de la Trame Verte et Bleue

Pour élaborer la carte de synthèse de la trame verte et bleue du Ruffécois, le travail réalisé comprend plusieurs phases :

→ Phase d'acquisition des données :

Il s'agit de déterminer les réservoirs de biodiversité et les espaces corridors possibles, par une compilation des données existantes, un travail complémentaire de terrain, un échange, au cours de réunions, avec les acteurs locaux et les producteurs d'information (la composition de ce groupe de travail est présentée en annexe).

→ Phase d'intégration des données dans le cadre de la cohérence nationale et régionale (SRCE) :

La démarche nationale.

L'article L. 371-2 du code de l'environnement détermine les orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques.

Un document-cadre présente les choix stratégiques de l'Etat, les enjeux biologiques européens et nationaux, et permet l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). Il s'agit de construire une cohérence nationale de la trame verte et bleue, en lien avec les enjeux transfrontaliers, avec la perspective des évolutions du climat, et entre les territoires régionaux.

En particulier, la liste des habitats et des espèces jugées sensibles à la fragmentation, ces dernières étant présentées au niveau régional, doit permettre d'établir cette cohérence.

La démarche régionale (SRCE).

La loi Grenelle 2 dispose que dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré, qui vise à préserver, gérer et remettre en bon état les milieux naturels nécessaires aux continuités écologiques.

Ce texte indique qu'il faut maintenant « raisonner en termes de maillage et de fonctionnalité des écosystèmes à une très large échelle spatiale, intégrant d'une part la mobilité des espèces et dans une moindre mesure des écosystèmes, mais aussi la biodiversité ordinaire ». Le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (ou SRCE) est donc en France un nouveau schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels).

Remarque : la prise en compte du SRCE Poitou-Charentes est présentée dans le livre I, tome 7 du rapport de présentation.

Outre la nécessité de cette cohérence, il convient aussi de vérifier l'accord méthodologique et l'adéquation des résultats cartographiques avec le niveau régional supérieur.

→ Phase de construction cartographique :

La carte finale repose sur la détermination de sous-trames de milieux naturels et semi-naturels. Leur définition est fondamentale et stratégique pour l'élaboration de la TVB, elle repose sur l'état des lieux écologique du territoire. Elle doit également être le plus en phase possible avec les données du SRCE. Compte tenu de cet état des lieux, il a été proposé de construire 4 sous-trames :

- les boisements
- les plaines ouvertes
- Les pelouses calcicoles
- Les zones humides et aquatiques

En croisant toutes les données recueillies par les inventaires existants et par les éléments fournis par le travail de terrain, avec les données de cohérence nationales et régionales, il est possible de cartographier les réservoirs de chaque sous-trame, puis de montrer quels sont les liens, réels ou potentiels, fonctionnels ou discontinus, localisant ainsi les principaux corridors écologiques du territoire du Ruffecois. La cartographie repose donc à la fois sur des cartes préexistantes et sur la photo-interprétation confirmée par le terrain pour les habitats (pelouses par exemple).

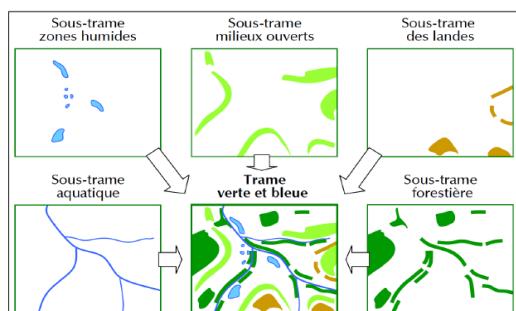
A partir de cette proposition, les réservoirs de biodiversité sont identifiés et proposés pour approbation à un groupe de travail technique. Ils reposent d'abord sur les zonages environnementaux existants, mais ils sont ensuite enrichis des données nouvelles, acquises notamment par les compléments de terrain. Ces données complémentaires permettent d'affiner et de corriger certaines informations comme les périmètres, la présence/absence des habitats et des espèces visés par la Trame verte et bleue. Ces informations conditionnent alors la validation de ces espaces pour la TVB du Ruffécois.

Ensuite, il s'agit pour chaque sous-trame d'identifier les corridors écologiques, axes privilégiés de déplacement des espèces entre les réservoirs, à l'intérieur et au-delà du périmètre du SCOT. Ces corridors relient en général deux à deux les réservoirs, soit par le chemin le plus court, soit en privilégiant la présence de « zones relais », reconnues par l'analyse cartographique, les « dire d'experts » et la connaissance du territoire.

La trame verte et bleue doit permettre de préserver en priorité les habitats et les espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques est la solution adaptée

→ Phase de synthèse :

La superposition des cartes de préfiguration des sous-trames doit permettre l'élaboration d'une carte globale qui mutualise en partie les réservoirs et surtout les corridors. C'est cette carte finale qui préfigure réellement la TVB, c'est à partir d'elle que sont identifiées les principales discontinuités, point de départ à la définition de prescription et de recommandations pour le SCOT.



Exemple de trame verte et bleue formée de sous-trames spécifiques

(D'après AMSALLEM et al 2009)

La démarche d'évaluation environnementale a permis de construire un projet de territoire qui répond tant aux enjeux et objectifs socio-économiques qu'environnementaux et paysagers :

- Les enjeux environnementaux prioritaires ont été partagés avec l'ensemble des acteurs et pointés dans l'état initial de l'environnement en amont du projet. Ils ont enrichi le PADD et guidé son organisation : ainsi l'item « environnement » n'apparaît pas comme une annexe « anecdotique » ajoutée à la suite du projet politique pour l'embellir, mais constitue bien un des principes fondateurs du projet ;
- Pour ce faire plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les élus dans le courant de l'année 2015, afin de faire émerger un projet de territoire relevant de la volonté politique locale et réellement porté par les élus. Les problématiques environnementales y ont été traitées au même titre que les autres enjeux forts issus du diagnostic. Il faut tout particulièrement noter les séances suivantes qui ont été coanimées par l'équipe en charge de la démarche AEU et de l'évaluation environnementale du SCoT :
 - Séminaire prospectif territorialisé du 15/04/2015 pour faire émerger les grands objectifs de développement toutes thématiques confondues, mais appliqués à chaque infra-territoire : séance plénière puis organisation de 3 tables rondes (secteur centre, secteur sud, secteurs ruraux).
 - Atelier Habitat / Gestion économe de l'espace du 26/05/2015 : séance plénière puis répartition des élus en tables rondes pour favoriser les échanges en « petits comités ».
 - Ateliers « environnement et paysage » du 17/09/2015 : séance plénière puis répartition en 2 tables rondes au cours desquelles les élus ont exprimé leurs objectifs pour le Pays Ruffécois en ce qui concerne la gestion de la ressource en eau, la protection de la trame verte et bleue et la stratégie énergétique).
- L'analyse des incidences du PADD a permis de pointer les thématiques prioritaires pour lesquelles il était indispensable de définir des mesures fortes dans le DOO afin d'éviter et réduire les incidences environnementales potentielles du projet : ont ainsi émergé les problématiques de réduction de la consommation d'espace, de gestion de l'eau et de l'assainissement, de protection des continuités écologiques.

tion du projet de territoire

Méthodologie de co-construction d'un projet de territoire replaçant les enjeux environnementaux au centre des préoccupations

L'élaboration du DOO s'est faite de manière itérative et concertée. Le bureau d'études et les services techniques du Pays Ruffécois n'ont pas construit seuls ce document dont la mise en œuvre concrète dépend très fortement de son niveau de partage et d'acceptation par l'ensemble des élus du territoire. Ainsi, une association forte des élus a été recherchée à travers la démarche d'animation suivante :

- 2 ateliers de co-construction du DOO avec les élus se sont tenus le 20/04/2016, sur les thématiques prioritaires issues de l'état initial de l'environnement et du PADD : Trame Verte et Bleue, Ressource en eau, Choix énergétiques, Protection des paysages naturels et bâtis. Avec pour support des fiches pédagogiques présentant les axes et objectifs du PADD propre au thème traité et des exemples de traduction dans les documents d'urbanisme locaux, les élus du Comité de Pilotage ont été amenés à s'exprimer sur le niveau de traduction réglementaire qu'ils étaient prêts à atteindre dans le DOO. Ce travail a largement alimenté la première version du DOO qui a ensuite pu être rédigée par le bureau d'études.

Prescription / traduction réglementaire	Hiérarchisation de 1 à 3 (du moins au plus important)
Protéger tous les éléments naturels d'intérêt et constitutifs des corridors (bois, bosquets, mares, haies, boisements linéaires...) <i>Compléments :</i>	
Introduire des critères de sélection (surface, positionnement par rapport à la pente, positionnement par rapport au cours d'eau, essences, localisation dans les périmètres de protection des captages....) <i>Compléments :</i>	
Repérer précisément les réseaux de haies au plan de zonage à l'aide d'inscriptions graphiques spécifiques <i>Compléments :</i>	
Prévoir des mesures de compensation dès lors qu'ils sont supprimés <i>Compléments :</i>	
Autre (préciser) :	

*Extrait de la fiche 1
« Préservation et restauration
du réseau écologique en Pays
Ruffécois »*

- Les échanges très riches qui ont eu lieu au cours de ces ateliers ont permis d'identifier les prescriptions que les élus souhaitaient voir apparaître dans le DOO, et leur niveau d'ambition (prescriptions issus des exemples proposées ou de leurs propres propositions de compléments) ont conduit le cabinet d'études à rédiger une première version du volet environnemental et paysager du DOO.
- Cette première version a été étudiée et ajustée point par point avec les élus du comité de pilotage au cours de 2 séances de travail, en septembre et novembre 2016.
- Des points techniques spécifiques ont enfin été ajustés avec les partenaires et experts locaux (à titre d'exemple : les SPANC ont été consultés sur les prescriptions relatives à l'assainissement des eaux usées).
- Ces échanges avec les élus, et ceux qui ont suivi en 2017 et début 2018 (divers copil dédiés au DOO dans son ensemble) ont permis d'amender et ajuster la rédaction du DOO jusqu'à la version présentée le 10/06/2018 aux PPA.

En outre, un tableau de bord permettant le suivi de l'intégration des problématiques environnementales a été réalisé après la production du DOO version 1. L'analyse a mis en évidence une insuffisance de traduction réglementaire de certains enjeux de l'EIE et orientations du PADD dans le DOO (volet risque). Ce dernier a ainsi pu être ajusté afin d'assurer une parfaite cohérence entre les différentes pièces de l'évaluation environnementale.

Zoom sur la déclinaison réglementaire de la Trame Verte et Bleue dans le DOO du SCoT

Au final, les éléments de la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité, corridors...) ont été identifiés dans un cadre précis : celui d'un SCoT, document d'urbanisme intercommunal. De ce fait la TVB présentée dans ce document comporte des limites acceptables pour un SCoT et sa déclinaison dans les PLU et PLUi, mais qui ne permettent pas l'utilisation de ces éléments dans un autre contexte (plan de gestion, diagnostic des pratiques culturelles...). Les données utilisées sont de précisions géographiques, de producteurs et de dates variés, ceci pouvant générer des approximations qu'il est important de prendre en compte lors de la déclinaison aux échelles locales.

En ce sens, la Trame verte et bleue du SCoT ne doit pas être interprétée à la parcelle. La Trame verte et bleue du SCoT doit faire l'objet d'une déclinaison locale pour être totalement opérationnelle.

Une méthodologie à plusieurs clés d'entrées pour une appréciation thématique et transversale

La méthodologie pour l'analyse des incidences positives et négatives, à court, moyen ou long termes du DOO sur l'environnement s'appuie, dans un premier temps, sur une analyse thématique. Il s'agit de confronter les différentes orientations et dispositions du SCoT pressenties à chacun des enjeux environnementaux recensés dans l'état initial de l'environnement et hiérarchisées dans l'étape 1 de la mission.

Ces incidences peuvent être liées à des pressions déjà existantes sur le territoire mais qui se trouveront accentuées par la mise en œuvre du projet du SCoT ou bien à des pressions nouvelles découlant de la stratégie adoptée. Le projet adopté pouvant soit mettre en valeur l'environnement, soit le préserver et voire même dans certains cas participer à sa restauration, cette phase de la procédure précise également les incidences positives du schéma.

La méthode employée est largement inspirée de la matrice d'analyse des incidences du Guide National de l'évaluation environnementale.

Les conclusions tirées de cette analyse ont été rédigées dans ce présent document.

Chaque thème (milieux naturels et biodiversité, paysage et patrimoine, ressource en eau, risques et nuisances, ressources énergétiques) y est ainsi abordé de la façon suivante :

- Rappel des principaux constats du diagnostic (atouts/faiblesses) et des enjeux.
- Bilan des incidences négatives résiduelles du SCoT découlant du projet de développement et les atténuations recherchées.
- Analyse des effets potentiellement positifs du SCoT sur la thématique concernée, consécutifs à la définition de mesures environnementales dans le DOO.

de l'évaluation environnementale projet porté par le SCoT

Enfin, l'analyse se resserre, se territorialise et se focalise sur les secteurs particulièrement sensibles (sites Natura 2000 principalement) : il s'agit d'une analyse spécifique, comme le prévoit la procédure d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Le SCoT étant un document de planification et non un projet opérationnel, toutes les incidences sur l'environnement ne sont pas connues précisément à ce stade, et seules les études d'impact propres à chaque projet traiteront dans le détail des effets sur l'environnement. L'objectif est donc ici de cibler les secteurs à fort enjeu que les futures études d'impact devront particulièrement prendre en compte, en fonction des grands équilibres du territoire et des exigences de leur préservation.

Une méthodologie spécifique mise en œuvre pour traiter des sites Natura 2000

Concernant plus spécifiquement l'étude des incidences du SCoT sur le réseau Natura 2000, la méthode a consisté à prendre connaissance des caractéristiques de ces milieux naturels et des espèces qui leurs sont inféodées, puis à prendre en compte les enjeux identifiés dans les documents de gestion mis à disposition par le réseau Natura 2000. Une recherche bibliographique significative a été menée dans le cadre de cette étude afin de pouvoir évaluer avec autant de précision que possible les incidences attendues de la mise en œuvre du SCoT sur les écosystèmes et les espèces d'intérêt communautaire.

